

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2021

Convocation du 22 JANVIER 2021

PRESENTS : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Valérie GAREL (arrivée à 19 h 10), Dominique LEFORESTIER, Adjoint, Jocelyne ROBILLARD, Sylvie GIRAUD, Antoine DIVARD, Tanguy ROQUIER, Marie PRALONG (arrivée à 19 h 20), Werner BUKENBERGS.

ABSENTE excusée : Anne-Sophie ROUXEL (pouvoir donné à Dominique LEFORESTIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique LEFORESTIER

Le Maire ouvre la séance à 19h03.

Signature des registres des délibérations : séance du 18/12/2020 (pas de remarques de l'assemblée),

Nomination Référents communaux (1 titulaire, 1 suppléant) au syndicat mixte de préfiguration du Parc
Naturel Régional de la Vallée de la Rance (2021-01-01)

Le Maire rappelle la délibération n° 2020-12-01 validant l'adhésion de la commune de Guenroc au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance. Il convient à présent de désigner les référents communaux appelés à représenter Guenroc au sein de la structure.

Après délibération, Messieurs Tanguy ROQUIER (titulaire) et Werner BUKENBERGS (suppléant) sont désignés référents.

Projet travaux église : création de la commission communale (2021-01-02)

Le Maire rappelle les discussions relatives au projet de l'église notamment celle du 18/12/20 évoquant la création d'une commission communale dédiée.

Après délibération, les membres ci-dessous intègrent cette commission :

MM Roger COSTARD, Philippe HEURLIN, Valérie GASREL, Dominique LEFORESTIER, Tanguy ROQUIER, Antoine DIVARD, Anne-Sophie ROUXEL, Werner BUKENBERGS.

Des personnes hors conseil municipal pouvant apporter leurs aides seront sollicitées pour faire partie de la commission.

Examen devis pour les vérifications annuels des installations électriques et de gaz (2021-01-03)

Le Maire rappelle les discussions intervenues au sujet des vérifications électriques et de gaz notamment la délibération du 18/12/2020 (2020-12-04) qui a acté le report de la décision en vue de l'obtention d'informations complémentaires.

Remarques de Tanguy ROQUIER : distinction entre vérifications annuelles initiales et périodiques avec tarifs différents. Société SOCOTEC moins cher en vérification annuelle mais 30 % plus chère pour la vérification initiale.

Le service prévention de GROUPAMA (assureur de la commune) a procédé à l'étude des propositions.

La discussion sur les catégories des bâtiments s'engage :

- ERP établissement recevant du public, ERT établissement recevant de travailleurs,
- 5^{ème} catégorie, 4^{ème} catégorie : suivant le nombre de personnes pouvant être accueillies, ...

Les devis sont présentés par Dominique LEFORESTIER :

SOCOTEC : engagement de 3 ans, 890 € HT (visite initiale), 665 € HT visite périodique ;

VERITAS : engagement de 4 ans, 1 158.70 € HT visite initiale, 1 091.25 € HT visite périodique ;

APAVE : engagement de 5 ans, 1 580 € HT visite périodique.

La liste des bâtiments reste à ajuster, faire préciser un élément de contrat (article 16).

Après délibération, à l'unanimité des votants l'entreprise SOCOTEC est retenue, cette dernière va être sollicitée pour la remise d'un nouveau devis prenant en compte les observations de l'assemblée (liste définitive des bâtiments concernés + article 16 élément du contrat).

Examen projet pacte de gouvernance proposé par Dinan Agglomération (2021-01-04)

Le Maire communique à l'assemblée quelques éléments contenus dans la proposition faite par l'intercommunalité pour le pacte de gouvernance 2020-2026 (organigramme, commissions thématiques, ...).

Considérant que Monsieur le Président de Dinan Agglomération a inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de pacte afin d'émettre un avis,

Considérant que le projet de pacte a été transmis le 08 janvier 2020,

Considérant que le pacte de gouvernance définit le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées), et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement,

Considérant que le pacte de gouvernance de Dinan Agglomération a pour ambition de faire émerger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des décisions,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux relations entre les établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre et leurs communes membres,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-058 en date du 27 juillet 2020, approuvant le principe d'un pacte de gouvernance,

Vu le projet de pacte de gouvernance,

Après délibération, à l'unanimité des votants :

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance tel que présenté.

Proposition d'achat mutualisé d'une pompe de lavage (2021-01-05)

Le Maire présente le projet d'un éventuel achat mutualisé d'une pompe de lavage (type Karcher thermique) entre les communes de St Jouan de l'Isle, St Maden, Guenroc et peut être Guitté.

Intérêts : mutualisation pour réduire les coûts, utilisation par l'agent technique du service partagé entre les 3 voire 4 communes.

Fourchette de prix : entre 1 500 et 2 000 €.

La discussion s'engage sur l'utilité de ce type de matériel pour Guenroc.

L'achat et l'utilisation du bien seraient arrêtés par convention signée par les parties.

Stockage du matériel en général sur la commune qui en effectue l'achat.

Le conseil municipal à la majorité (9 voix pour) émet un avis favorable à la demande de devis, fixe un montant maximum de participation de la commune à 700 €.

Demandes de subventions (2021-01-06)

Liste des demandes et réponses données :

- Alcool assistance : refus,
- Protection civile : refus,
- APE RPI « Petite Campagne »..... 220 € accordés exceptionnellement (situation crise sanitaire actuelle), calcul : 633 € (montant des achats de Noël)*16/46^{ème} des enfants, le nombre d'élèves retenu est celui déclaré dans le budget 2020 du SIRS.

Convention site internet (2021-01-07)

Le Maire présente la convention de prestation de service proposée par la commune de Plumaudan pour la création et mise à jour du site internet.

Après délibération, le conseil municipal demande la réfection du document avec chiffrage.

MM Dominique LEFORESTIER et Werner BUKENBERGS se rapprochent de la commune de Plumaudan pour obtenir une nouvelle convention.

La commission « communication » se réunira pour décider des articles et rubriques à faire paraître sur le site internet, des propositions seront faites à la prochaine séance.

Tarifs cimetière 2021-01-08)

Le Maire rappelle les tarifs des concessions, il précise qu'en général 2 m2 sont vendus :

En 2002 : 35 € le M2 pour une concession de 15 ans (soit 70 €), 60 € le m2 pour une concession de 30 ans (soit 120 €).

En 2010 : 40 € le m2 pour une concession de 15 ans (soit 80 €), 70 € le m2 pour une concession de 30 ans (soit 140 €).

Après délibération, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs des concessions à compter du 29/01/2021 :

Concession de 15 ans : 50 € le m2 (soit 100 €)

Concession de 30 ans : 80 € le m2 (soit 160 €).

Le conseil rappelle le sujet du columbarium (à créer) à revoir lors de la prochaine séance, prévoir les crédits en 2021.

Réserve d'eau incendie et aménagements (2021-01-09)

Le Maire rappelle les discussions antérieures liées à la création d'une réserve d'eau incendie nécessaire pour la protection de la commune. L'étude de la société SAUR (évaluation du débit) est en cours, les coûts pour des travaux à « Cariou » (décaissement, aménagement, réserve d'eau) seraient évalués à environ 5 000 €.

Les travaux sont à inscrire au BP 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

Signalisation des lieux-dits : l'entreprise SPM a démarré son intervention le 20/01/21.

Elle fournira également les panneaux de limitation de tonnage sur le pont de Beaumont décidé en conseil municipal au mois de novembre 2021.

Création d'un réseau électrique enterré : 22 kilomètres de lignes allant du barrage de Rophémel jusqu'à la commune de Sévignac sont en cours de création, les travaux passent en limite de Guenroc mais n'impactent le territoire communal.

Déplacement container verre : opération confirmée pour la 1^{ère} quinzaine de février ;

Travaux peinture école : opération réalisée à la date prévue ;

Etat des lieux pont de Beaumont : par courrier reçu ce jour, Dinan Agglomération confirme sa prise en charge d'une étude visant à évaluer l'état du pont et les travaux à y réaliser.

Reportage photos proposé par l'association des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne : Tarifs de 390 € pour une vingtaine de photos. Guenroc aura l'usage exclusif des clichés pendant 10 ans, avis favorable du conseil municipal ;

Eglise : sujet évoqué avec Monsieur Arnaud Lécuyer, Président de Dinan Agglomération, lors d'une visite à Guenroc. Une rencontre pourrait être organisée entre les différents partenaires techniques, financiers... (sous-préfet, Dinan Agglomération, ...) au printemps prochain.

Travaux bâchage église : non envisageables, entraîneraient des dégradations de l'ensemble, des devis de réparation sont attendus.

Voie de la « Ville Auray » : le Maire propose de convoquer la commission voirie.

Panneaux lieux-dits remplacés : certains habitants les ont renouvelés, ils souhaitent les conserver.

Prochaine séance : 12/03/2021.

Fin de séance 21 h 50

Le Maire,

la secrétaire de séance,

